



VISITEZ LE SITE INTERNET DU PROJET

WWW.PARCEOLIEN-TERRESDESBAONS.FR

Où en est le projet?



Instruction administrative en cours à la préfecture de Seine-Maritime

Le dossier de demande d'autorisation environnementale de ce projet a été déposé en 2024 afin d'être étudié par les différents services de l'État concernés qui émettent un avis sur le projet. Certains de ces avis nous demandent de compléter notre dossier. C'est dans cette phase que nous sommes actuellement. Ainsi, nous sommes en train de répondre à des compléments sur les thématiques cavités, paysage et biodiversité.



Succès de la campagne de financement participatif

Le précédent bulletin vous annonçait qu'une campagne de financement participatif était en cours de préparation. Celle-ci a été organisée à la fin du printemps 2024 et a été ouverte avec l'organisation de deux permanences publiques d'information, vous en aviez été informé via un flyer distribué dans vos boîtes aux lettres.

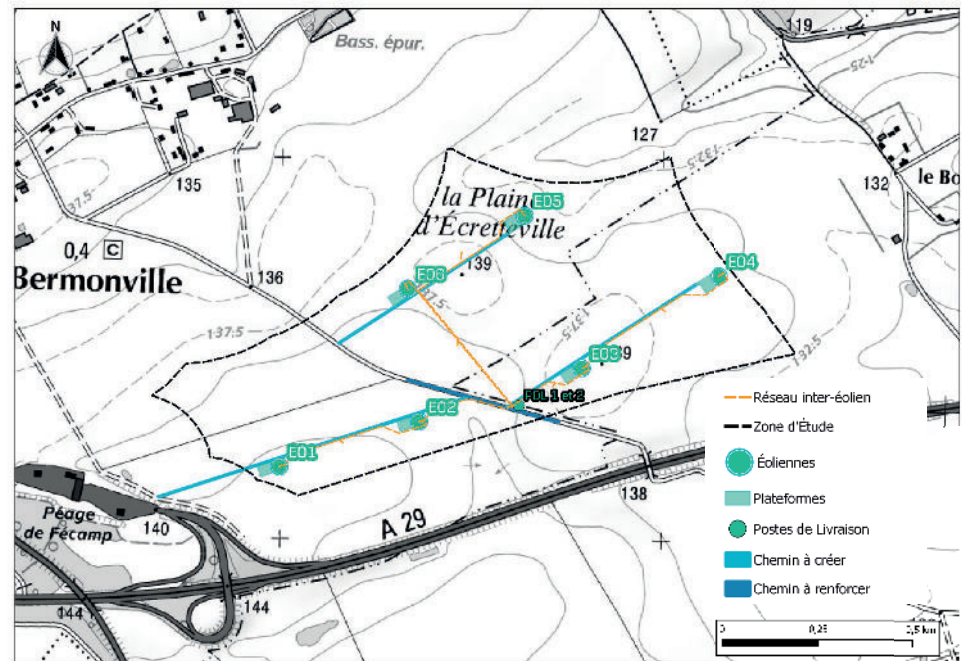
Cette campagne fut un succès puisque, avant sa fin et grâce à 131 éco-épargnants, 120 000€ ont été récoltés afin de permettre de financer la fin des différentes études nécessaires pour le dossier de demande d'autorisation environnementale.



Fin des études : le démontage du mât de mesures

Le démantèlement récent du mât de mesure de vent marque la conclusion des études du projet Terres des Baons. Installé il y a trois ans, ce mât a collecté en continu de précieuses données météorologiques (vitesse et direction du vent, température, humidité, pression atmosphérique) et chiroptérologiques (activité des chauves-souris). Ces informations ont permis de confirmer le potentiel du site pour un parc éolien, tout en adaptant son fonctionnement à l'activité des chauves-souris.

L'implantation finale du projet



Le projet d'implantation finale comprend 6 éoliennes d'une hauteur de 165m en bout de pale et d'une puissance unitaire de 4,2 MW ainsi que de 2 postes de livraison.

SEIDER et GP JOULE : un partenariat solide pour le projet

Pour le projet éolien Terres des Baons, SEIDER s'est associée à GP JOULE, une entreprise européenne. Forte d'un siècle d'histoire et d'une expertise issue de l'agriculture et de l'élevage porcin, GP JOULE a su se réinventer en se spécialisant dans le développement des énergies renouvelables. Ce partenariat est un atout majeur pour le projet. Les équipes de GP JOULE France et Allemagne apportent leur savoir-faire en matière d'études de vent et contribuent activement au financement du projet, assurant ainsi sa solidité et sa réussite.



300 MW
de projets d'énergies renouvelables développés avec différents partenaires en France et à l'étranger

45,1 MW
de projets éoliens construits

s'associe à

Des équipes basées en France pour le développement optimal de projets et la maintenance de parcs.



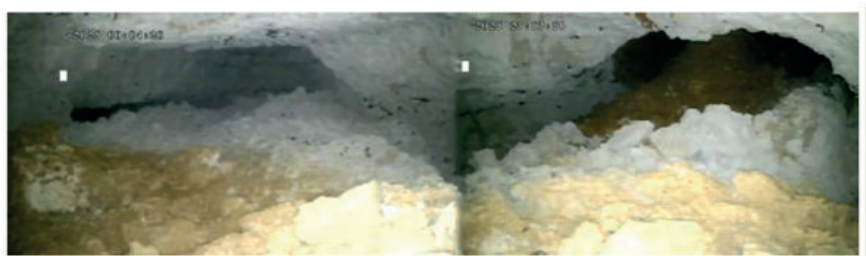
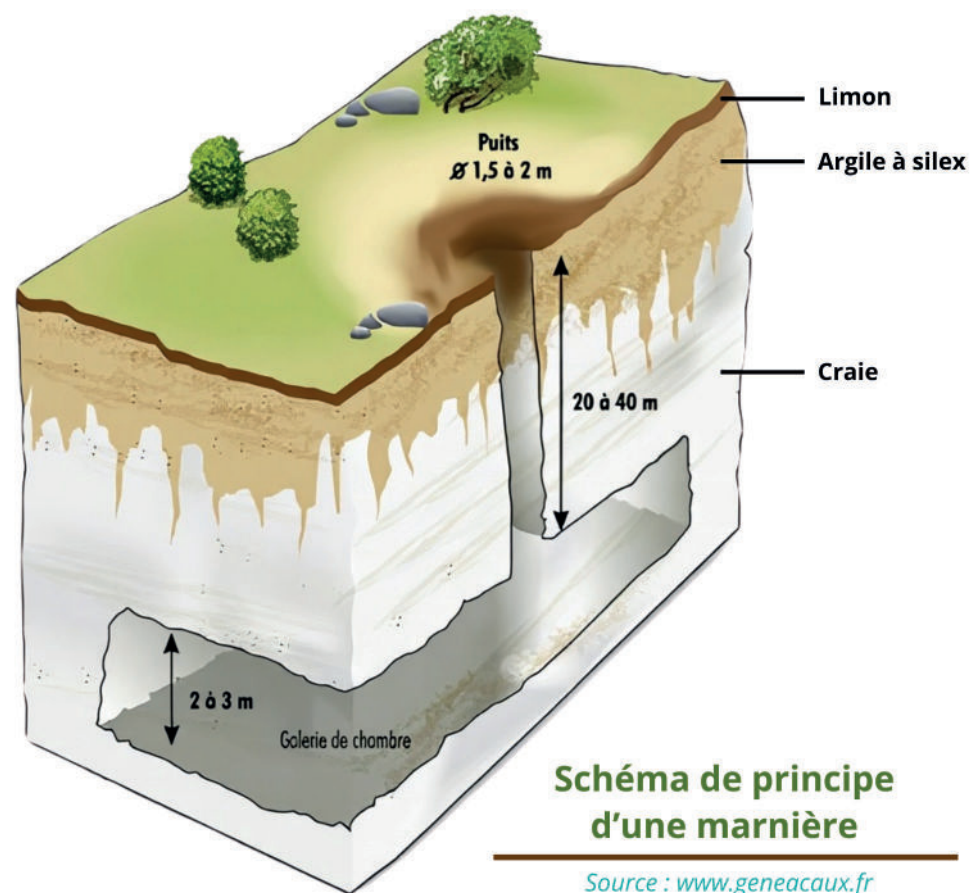
+ de 25
projets éoliens mis en œuvre en France

+ de 130
projets de parcs photovoltaïques construits

Focus sur les cavités souterraines : un enjeu majeur en Seine-Maritime

La Seine-Maritime, en raison de son **histoire géologique et agricole**, est particulièrement concernée par la présence de cavités souterraines, dont les plus courantes sont les **marnières**. Ces cavités, creusées par l'homme, servaient à extraire de la **craie**, aussi appelée **marne**. Cette craie était essentielle pour les agriculteurs, car elle allégeait les sols, réduisait leur acidité et favorisait la productivité céréalière.

L'extraction de craie a été pratiquée dès l'époque **gallo-romaine** et s'est intensifiée jusqu'à la **fin du XIXe siècle**. Avec l'industrialisation de l'agriculture, l'activité a progressivement été abandonnée. Malheureusement, l'obligation de déclarer ces cavités n'a été mise en place qu'en **1853**. De ce fait, un grand nombre de marnières n'ont **jamais été recensées**, ce qui rend leur localisation extrêmement difficile aujourd'hui. Les services de l'État cartographient désormais tous les indices (surficiels ou ponctuels) connus, même si leur nature ou leur position exacte reste incertaine.



Photographie 1 : Vue panoramique depuis SD04 révélant la présence d'une marnière



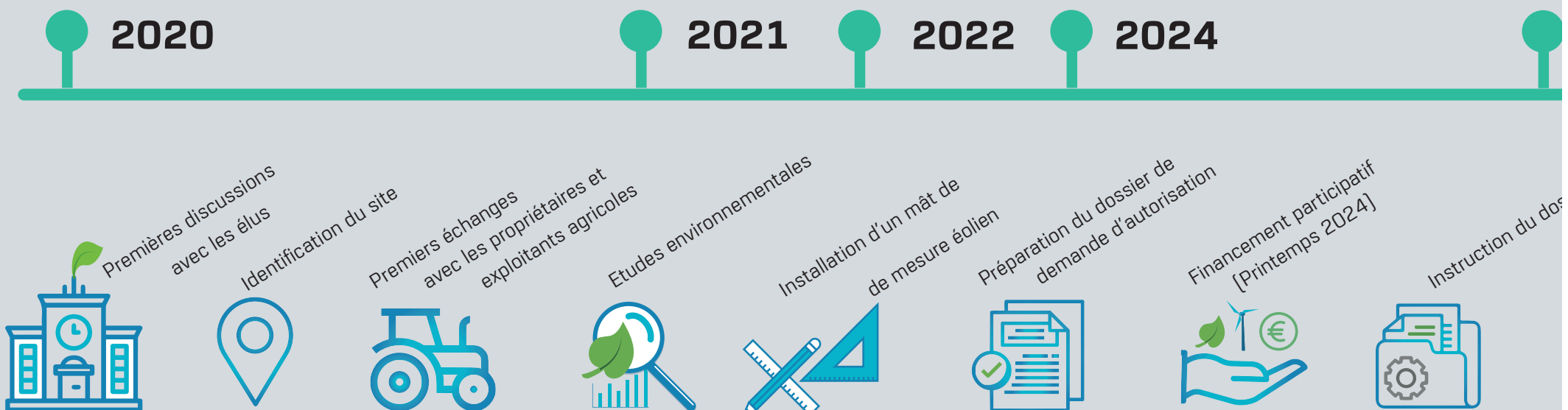
Photographie 2 : Vue depuis SD07 avec lampe dans SD08

Source : Photos réalisées par Alise Environnement

La gestion du risque cavité sur le projet

Dans le cadre du projet éolien Terres des Baons, la présence de ces cavités potentielles a nécessité des **investigations** pour garantir la **sécurité** des futures installations. Les éoliennes nommées sur la carte ci-après E5 et E6 se trouvent à proximité ou directement sur des zones présentant des indices de cavités. Pour lever le risque, deux types d'investigations sont possibles lorsque l'éolienne se trouve :

1. Au niveau d'indice de cavité :
 - **Décapage partiel** : On retire la couche de terre superficielle pour chercher des têtes de puits ou des signes d'effondrement. Ce décapage a lieu au niveau de l'emplacement de l'éolienne ou, quand il y en a, au niveau de l'effondrement.
2. Dans le périmètre de sécurité autour d'un indice :
 - **Forages** : On réalise une campagne de forages ciblée pour sonder le sol et vérifier l'absence de galeries souterraine.



Le saviez-vous?

La sécurité du territoire dépend aussi de la mémoire de ses habitants. Si vous avez des informations sur l'emplacement de marnières ou de cavités souterraines (même non déclarées), votre contribution est essentielle.

Pour signaler une cavité, vous pouvez contacter :

- La mairie de votre commune.
- Les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Toute information, même la plus minime, aide à renforcer la sécurité collective.

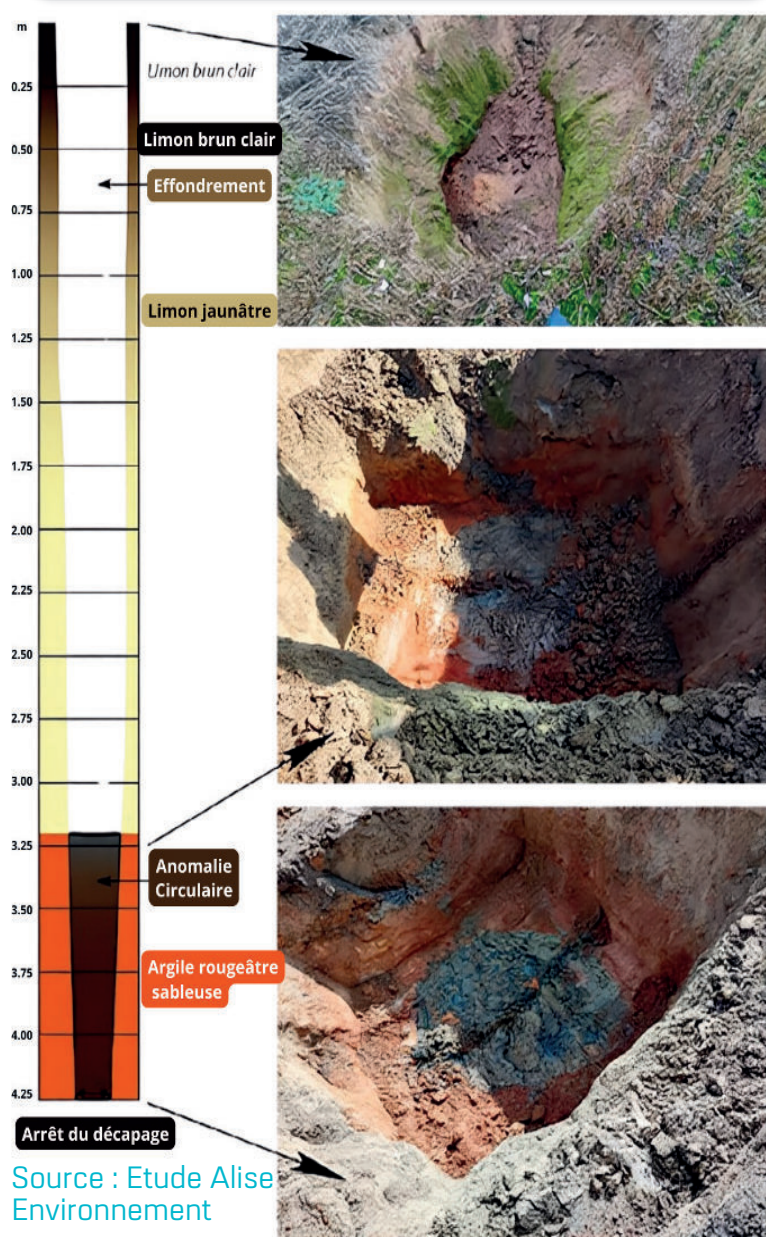
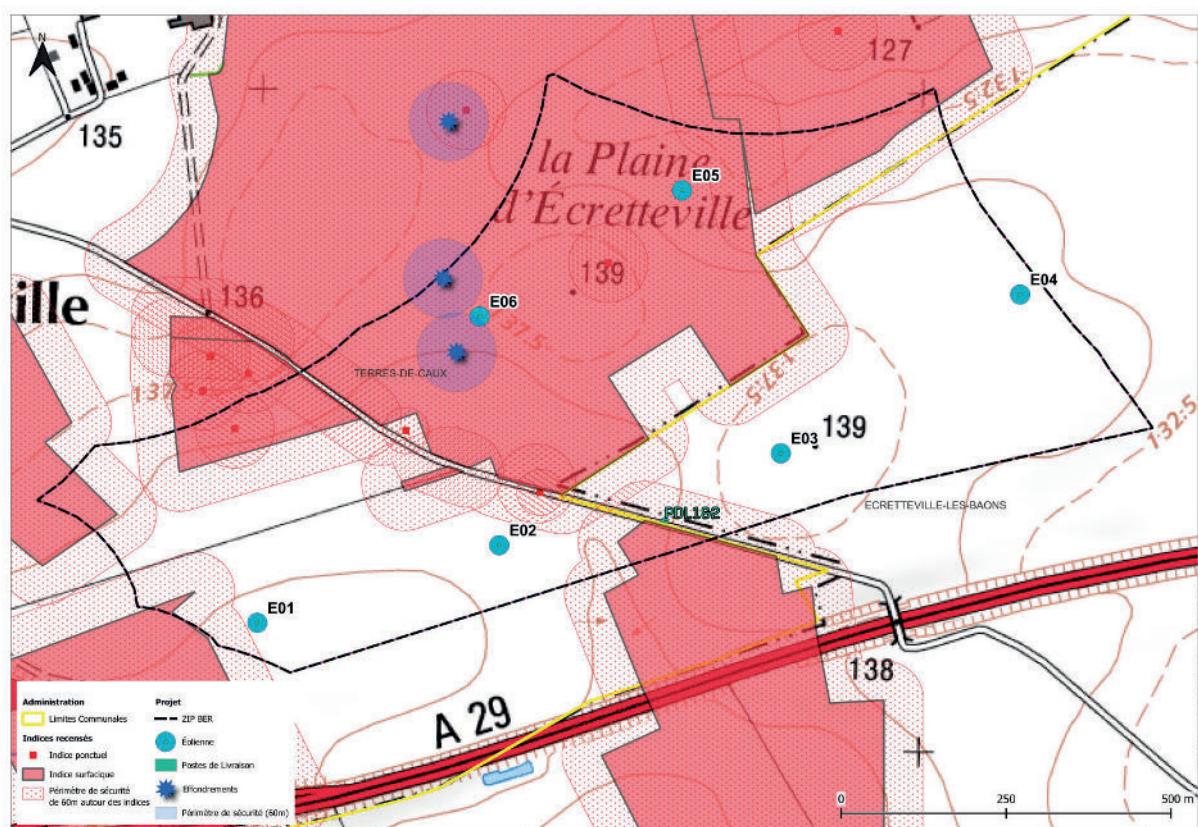


Figure 6: Coupe synthétique des formations rencontrées

Périmètre de sécurité des indices de cavités souterraines



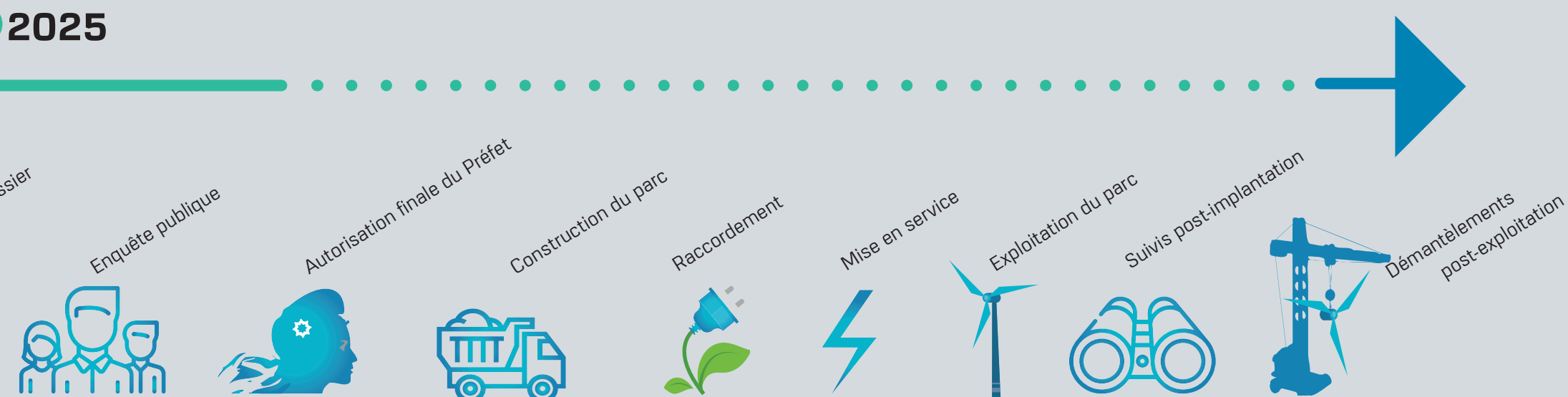
Pour les éoliennes E5 et E6, situées dans une zone avec un indice, les études initiales ont été complétées par de nouvelles données de l'État, révélant la présence de trois **déclarations** d'ouverture de carrière au lieu d'une seule. C'est pourquoi vous avez peut-être vu des engins un peu moins classiques en plaine en début de printemps. Trois effondrements ont été identifiés depuis 2023, ainsi des décapages ont permis de confirmer la présence de trois têtes de puits. L'indice surfacique, correspondant à 3 déclarations d'ouverture de carrière, devrait être remplacé par 3 indices ponctuels.

L'éolienne E6 se trouvant dans le périmètre de sécurité d'une de ces têtes de puits, une **campagne de forages** a été lancée. Ces forages, complétés par des **passages de caméras**, ont permis de localiser une marnière en mauvais état (photo page de gauche) mais surtout de confirmer que l'emplacement de l'éolienne E6 était sécurisé.

Au final, le **risque lié aux cavités a été levé** pour toutes les éoliennes du projet Terres des Baons. Cependant, si le projet est autorisé, une **étude de sol** plus détaillée sera réalisée avant la construction pour vérifier l'absence de cavités non déclarées.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN

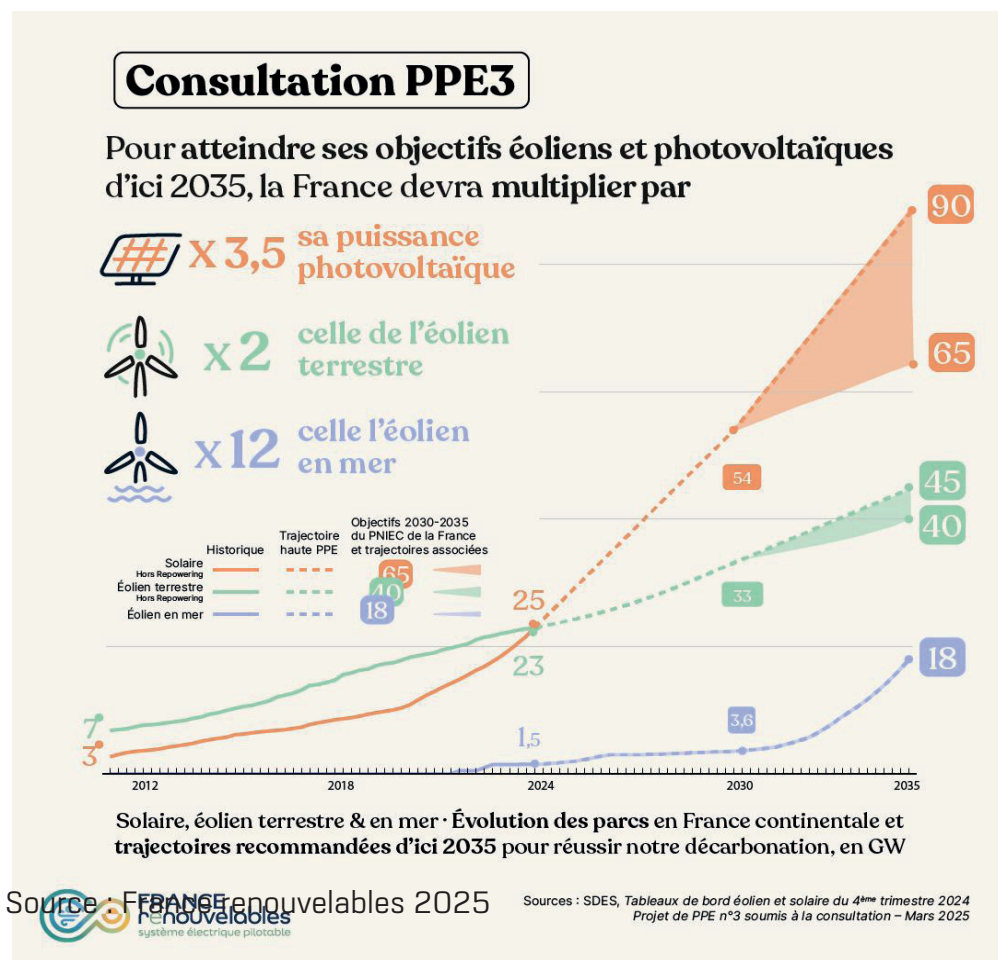
2025



Place de l'éolien dans le mix énergétique et objectifs

En 2023, 141,6 TWh d'électricité ont été produits en France par les énergies renouvelables (éolien terrestre et en mer, hydraulique, photovoltaïque et autres), soit 28,6% de la production totale d'électricité. L'éolien terrestre participe à cette production à hauteur de 48,8 TWh (soit 9,9% de la production totale d'électricité). La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) n°2 (2019-2028) prévoyait, pour 2023, une production de

155 TWh d'électricité d'origine renouvelable, dont 52 TWh de production éolienne terrestre. **L'objectif global et l'objectif éolien terrestre n'ont donc pas été atteints.** Il est à noter, qu'à la date de rédaction de ce bulletin d'information, la PPE n°3 (2025-2035) est toujours discutée. De nouveaux objectifs seront donc établis prochainement.



Comme le montre le graphique ci-contre, le rythme de développement de l'éolien terrestre en France est constant : augmentation de la puissance d'environ 1,4 GW par an. Or, pour atteindre l'objectif en puissance fixé dans la PPE (24,1 GW en 2023), il aurait fallu installer 1,8 GW par an entre 2019 et 2023.

La France est donc en retard de presque deux ans sur ses objectifs d'installation d'éoliennes et ce retard risque de s'accroître dans les années à venir.

Ce décalage s'explique notamment par des contraintes aéronautiques et militaires, ainsi que par de longs délais d'instruction. Cependant, chaque projet éolien renforce la relocalisation de la production d'énergie, l'indépendance énergétique de la France et dynamise les territoires.

Pour aller + loin

L'éolien en 10 questions

L'ADEME publie un guide répondant à 10 questions fréquentes sur ce sujet.



Visite d'une éolienne

Suivez Fred de l'Esprit Sorcier à l'intérieur d'une machine, vaut mieux ne pas avoir le vertige !



Nous contacter

SEIDER

Agence de Rouen
84 rue Louis Blériot
76230 Bois-Guillaume



02 35 02 67 52



contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com

